

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 021-212104251-20250911-DEC_2025_108-AR



DECISION DU MAIRE N° 2025/108

Objet : Marché de travaux «réaménagement urbain de l'avenue du Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey – lot 1 VRD» - Marché n° 2024/04/01: Modification N°2

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les articles R 2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique ;

Considérant la modification n°1 au lot 1 – VRD, pour un montant de 29 107.16€HT

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires à la poursuite du chantier;

Considérant que la modification n°2 s'élève à 61 792.00€ HT, soit une augmentation cumulée du marché de 7.70% ;

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article unique : de signer la modification n°2 du lot 1 - VRD du marché de travaux « réaménagement urbain de l'avenue du Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey ».